

Le Président

Monsieur le Secrétaire
Section CGT
11, rue François Chénieux
87000 LIMOGES

Limoges, le **19 OCT. 2023**

Monsieur le Secrétaire,

Comme évoqué dans mon courrier du 24 août 2023, vous avez été reçu par la Directrice générale adjointe ressources, administration générale et territoriale et par la Directrice du pôle ressources le 20 septembre dernier au sujet de l'attribution du CIA.

Parmi les pistes que vous et d'autres représentants du personnel avez proposées, je suis aujourd'hui prêt à envisager les suivantes :

- la définition de 6 niveaux de CIA identiques dans tous les pôles,
- l'attribution à tous les agents du premier niveau de CIA sauf difficulté importante dans la manière de servir (justifiée par la hiérarchie),
- une part complémentaire liée à l'entretien professionnel,
- et une part complémentaire liée à l'existence de circonstances particulières dans le service (contraintes de service fortes, charge de travail très élevée),
- enfin, concernant les congés maladie, il appartiendrait à la hiérarchie d'apprécier si l'impact de l'absence sur l'atteinte des résultats, eu égard notamment à sa durée et compte tenu de la manière de servir de l'agent, devrait ou non se traduire par un ajustement à la baisse du CIA.

Je souhaite également que le CIA :

- respecte un rapport maximal de 1 à 5 entre le montant de CIA le plus bas et le montant de CIA le plus élevé,
- et soit plafonné selon un pourcentage de l'IFSE annuelle.

Je m'engage enfin à ce que tous les cadres bénéficient d'une formation obligatoire à l'évaluation des agents placés sous leur autorité, et ce d'ici la campagne d'entretiens professionnels 2024.

Vous le savez, cette évolution du CIA constituerait l'une des diverses actions déjà proposées afin de prévenir l'absentéisme. Comme je vous l'ai déjà indiqué, avec une analyse plus fine de cet absentéisme et avec un plan de « qualité de vie au travail » travaillé collectivement, j'espère sincèrement que des actions d'amélioration efficaces continueront de se dégager.

Enfin, je me permets de vous rappeler que, si le recours contentieux de la CGT contre la délibération sur le CIA était maintenu, nous serions contraints d'intégrer le critère de présence dans l'attribution de l'IFSE. Aujourd'hui, je nourris au contraire l'espoir de voir ce recours retiré et de pouvoir, par conséquent, non seulement faire évoluer l'attribution du CIA mais aussi faire voter le versement une prime pouvoir d'achat avant la fin de cette année.

C'est dans cette perspective que je vous saurais gré de bien vouloir me faire connaître votre intention concernant votre recours contentieux d'ici le 10 novembre 2023. En fonction de votre retour, je proposerai au Comité social territorial prévu le 20 novembre le principe et le montant d'une prime pouvoir d'achat qui pourrait ainsi être soumise à la Commission permanente du 5 décembre puis versée dès le mois de décembre 2023.

J'espère que vous souhaiterez comme moi renouer avec la volonté et la tradition du dialogue constructif qui nous ont toujours rapprochés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Leblois', with a large, stylized initial 'J' that loops around the rest of the name.

Jean-Claude LEBLOIS